

Approbation du montant des droits
d'inscription SCD à hauteur de 34€

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 29 avril 2025**

Délibération 2025/04/CFVU – 67

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le montant des droits d'inscription SCD à hauteur de 34€.

Toulouse, le 29 avril 2025

La Présidente

Odile RAUZY




Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0